



FONDATION



DU
PATRIMOINE

Dossier de Presse

CGPA et la Fondation du Patrimoine

«Une deuxième vie pour le moulin de la Providence au Croisic»

(Loire-Atlantique)

14 mai 2013

De 18h00 à 19h30

Sommaire

Sommaire	2
Communiqué de presse.....	3
Partenariat CGPA – Fondation du Patrimoine : une action de mécénat au service de notre patrimoine local	5
Le moulin de la Providence au Croisic.....	7
La Fondation du Patrimoine	11
Contacts Presse	13

Communiqué de presse

14 mai 2013

CGPA et la Fondation du Patrimoine

«Une deuxième vie pour le moulin de la Providence au Croisic»

CGPA, dans le cadre de son partenariat avec la Fondation du Patrimoine s'est engagé à participer à la réhabilitation du moulin de la Providence au Croisic. Afin de prendre la mesure de l'importance de cette rénovation, une visite de chantier est organisée au Croisic, le 14 mai 2013 à 18h00, en présence de Gérard Estival, administrateur de CGPA et Gérard Pompidou, délégué régional des Pays de la Loire de la Fondation du Patrimoine.

Le moulin de la Providence, patrimoine historique du Croisic

Situé dans la partie communale du parc de Penn Avel (côté salle des sports), ce moulin est un modèle tardif du XIXème siècle (1841), moulin tour mais encore doté d'ailes à voiles. Désaffecté au début du XXème siècle, il est racheté par le propriétaire de Penn Avel qui le transforme en remise. Peu à peu abandonné, le moulin s'est détérioré ces dernières décennies, en particulier avec la disparition des ailes puis la dégradation de la toiture.

La société des Amis du Croisic, association locale de protection du patrimoine, a pour projet en accord avec le propriétaire, la Ville du Croisic, de restaurer et de mettre en valeur ce dernier témoignage caractéristique du passé rural du Croisic. La première tranche des travaux portant sur les menuiseries extérieures, la toiture, les murs est achevée. Les travaux engagés portent désormais sur la deuxième tranche : redonner des ailes au moulin. Chaque aile est composée d'un axe médian, la vergue, qui supporte des barreaux transversaux. Sur cet ensemble, le lattis, on tend les toiles, deux par aile, en lin ou en chanvre. Elles assurent la survie du moulin car pour assurer sa préservation, le moulin doit tourner !

Un mécénat à dimension humaine et proche

CGPA et la Fondation du Patrimoine ont signé une convention de partenariat triennale en juin 2011. Le mécénat de CGPA permet de soutenir le financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine bâti public ou associatif liés à l'eau, ou considérés comme des «symboles de ville ou de village». La réhabilitation du moulin de la Providence est l'un des 29 premiers projets soutenus par CGPA dans le cadre de ce partenariat.

Ce partenariat favorise des rencontres nouvelles autour du patrimoine régional, permet de tisser des liens et de soutenir la restauration d'édifices locaux. C'est le souhait de CGPA : faire que son action de mécène soit à l'image de son métier : inscrit dans l'humain et la proximité. Les intermédiaires d'assurance, agents et courtiers notamment sont présents partout en France. Ils sont des relais d'opinion importants, ils connaissent leur territoire, la culture locale, ils vivent et travaillent en symbiose avec leur environnement. CGPA s'adresse à eux tout au

long de l'année et souhaite renforcer les liens de proximité avec ses adhérents, partager les valeurs d'écoute et de service.

A PROPOS DE CGPA

CGPA, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, est leader sur le marché de la responsabilité civile professionnelle des intermédiaires d'assurance. Elle est spécialisée dans les domaines de la Responsabilité Civile Professionnelle et de la Garantie financière des intermédiaires d'assurances. Elle garantit aussi d'autres d'activités d'intermédiation telles que celles des agents en transactions immobilières et celles des opérateurs de banque, des conseillers en investissement financier et des démarcheurs bancaires ou financiers.

Le partenariat de CGPA exprime sa considération pour ses adhérents, son attachement aux territoires et sa volonté d'échange et de partage de ses valeurs fondamentales.

A PROPOS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État. La Fondation du Patrimoine mobilise pour cela toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Partenariat CGPA – Fondation du Patrimoine : une action de mécénat au service de notre patrimoine local

CGPA et la Fondation du Patrimoine ont signé en 2011 une convention triennale de partenariat portant sur la préservation du patrimoine de proximité. Ce mécénat permet de soutenir le financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine bâti public ou associatif liés à l'eau, ou considérés comme des "symboles de ville ou de village".

CGPA et la Fondation du Patrimoine développent un partenariat fondé sur la rencontre des hommes sur le terrain. Délégués et responsables de la Fondation sont des acteurs régionaux, porteurs d'initiatives aux côtés des associations, des élus, des forces vives. Ils connaissent les adhérents de CGPA, leur agent général d'assurances ou leur courtier, leur gestionnaire de patrimoine.

Ce mécénat va faire naître de nouveaux échanges autour du patrimoine régional. Il va permettre de tisser des liens, et de partager des projets. La Fondation du Patrimoine donne la possibilité de mettre en place un mécénat à dimension humaine et proche. Tel est le souhait de CGPA.

Les intermédiaires d'assurance, agents et courtiers notamment sont présents partout en France. Ils sont des relais d'opinion importants, ils connaissent leur territoire, la culture locale, ils vivent et travaillent en symbiose avec leur environnement. CGPA s'adresse à eux tout au long de l'année et souhaite renforcer les liens de proximité avec ses adhérents, partager ses valeurs d'écoute et de service.

Les 29 premiers projets soutenus dans le cadre de ce partenariat sont :

1. LE THEATRE DE CHATEL-GUYON (PUY DE DOME)
2. LE LAVOIR DE VILLEMENANT A GUERIGNY (NIEVRE)
3. LE BATEAU L'HEMERICA A CONCARNEAU (FINISTERE)
4. LE BOURDON ET LE BEFFROI DE LA CATHEDRALE D'ORLEANS (LOIRET)
5. LA CHAPELLE ST ANDRE DE RIVESALTES (PYRENEES ORIENTALES)
6. LA PASSERELLE MANGIN A RICHARDMESNIL (MEURTHE ET MOSELLE)
7. LE BEFFROI D'AIRE SUR LA LYS (PAS-DE-CALAIS)
8. LE MOULIN PASSE-AVANT A AMIENS (SOMME)
9. LE MOULIN ST ANDRE-DE-LA ROCHE (ALPES-MARITIMES)
10. LE DIORAMA DE DAGUERRE A BRY-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE)
11. LE MOULIN NEUF DE SAINT ARNOULT (YVELINES)
12. LES GRANDES ORGUES DE BOUGIVAL (YVELINES)
13. LES FRESQUES DE DELACROIX DE L'EGLISE SAINT SULPICE (PARIS)
14. LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT DE LA DENTELLE AU PUY-EN-VELAY (HAUTE-LOIRE)
15. LA FLUTE BERRICHONNE A VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY(LOIRET)
16. LA CATHEDRALE DE REIMS (MARNE)
17. L'ABBATIALE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (CORREZE)

18. L'ANCIEN OCTROI DE PHALSBourg (MOSELLE)
19. LE CHEVALEMENT DE LA MINE DE FER DE SAINT-CLAIR DE HALOUZE (ORNE)
20. LES GRANDES ORGUES DE LA BASILIQUE D'ALENCON (ORNE)
21. LE COTRE-PILOTE MARIE FERNAND AU HAVRE (SEINE-MARITIME)
22. LA HALLE AU BLE DE VEULES-LES-ROSES (SEINE-MARITIME)
23. L'EGLISE SAINT-AUBIN AU LOUROUX-BECONNAIS (MAINE-ET-LOIRE)
24. LE MOULIN DE LA PROVIDENCE AU CROISIC (LOIRE-ATLANTIQUE)
25. LE VILLAGE DES METIERS D'ANTAN ET MUSEE MOTOBECANE A SAINT-QUENTIN (AISNE)
26. L'ANCIEN THEATRE DE CHATELLERAULT (VIENNE)
27. LA BASILIQUE SAINTE-MARIE-MADELEINE A SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME (VAR)
28. LE MUSEE RENOIR – DOMAINE DES COLLETES (ALPES-MARITIMES)
29. LE MUSEE DE LA CASTRE À CANNES (ALPES-MARITIMES)

Chaque projet retenu par CGPA fait l'objet d'une convention de financement spécifique établie entre CGPA, la Fondation du Patrimoine et le maître d'ouvrage du projet. Les adhérents régionaux sont mobilisés pour apporter leur soutien au projet. Le montant de l'aide attribuée et la nature des travaux soutenus sont précisés au cas par cas.

Le moulin de la Providence au Croisic



Le moulin de la Providence, Le Croisic

La société des Amis du Croisic, une association reconnue d'utilité publique

La Société des Amis du Croisic a été créée en 1952. Son principal objectif est de conserver le caractère historique et artistique de la ville éponyme. Elle agit en priorité pour la mise en valeur et l'enrichissement du patrimoine en encourageant les propriétaires des maisons anciennes à les conserver avec leur caractère local.

L'association a également pour but d'acquérir, si possible, tous les objets présentant un intérêt pour l'histoire de la ville et d'une manière générale pour la constitution d'une maison du Patrimoine. Elle intervient en outre, quand il est nécessaire, pour la sauvegarde des intérêts artistiques de la ville et agit en faveur de toute manifestation profitable à son développement.

La Société, très active, organise tout au long de l'année et surtout pendant la période estivale, des conférences, des expositions sur des sujets divers ainsi que des promenades régionales.

Un projet phare : le moulin de la Providence

Ce projet, cher aux Amis du Croisic depuis près de 15 ans, a connu un avancement significatif en fin d'année 2009 avec l'approbation par le Conseil Municipal d'une convention de mise à disposition du moulin au profit de l'association. Cette convention, signée en début d'année 2010, a permis d'engager concrètement la restauration du moulin de la Providence sur la base des études déjà engagées ces dernières années et conduites par Alfred Gadeceau. L'espoir renaît de voir un jour tourner à nouveau les ailes du dernier moulin du Croisic en place. Le projet est piloté par Christian Biaille, assisté de Robert Pittini, Laurent Delpire, Daniel Olivier et Jacques Rullier. Le montant des travaux est estimé à 250 000 euros.

Des recherches ont permis de découvrir que la toiture du moulin était en bardeaux de châtaignier, une photo de 1938 a été découverte et montre le moulin dans son état originel. Un intéressant tableau peint en 1957 par Louis Rupp montre également le moulin dans son environnement.

Deux rencontres ont eu lieu avec l'Architecte des Bâtiments de France, Mme Pellegrini, dont une sur site, et ont permis d'aborder les points les plus délicats, en particulier la question de l'abattage et de l'élagage des arbres aux abords du moulin. L'autorisation de travaux a été accordée en août 2011. Les dossiers de demande de subvention ont été adressés aux institutions (Conseil Général, Conseil Régional...).

Le 16 octobre dernier, une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine et la Ville du Croisic permettant de lancer une souscription publique. Le coût total de l'opération (éligible à la Fondation) a été estimé à 208 905 € TTC. Plus précisément, le coût de la deuxième tranche s'élève à 79 916 € TTC et CGPA apporte 20% du financement (16 000 €).



Construction de la charpente, décembre 2011



Repose de la charpente, décembre 2011

CGPA, l'assureur des intermédiaires d'assurance

CGPA est une société d'assurance spécialisée depuis 80 ans dans l'assurance de responsabilité civile professionnelle des intermédiaires d'assurances. Au cœur du secteur de l'assurance depuis sa création, CGPA bénéficie à la fois de la souplesse d'une structure réduite, de la force de ses engagements et de ses relations étroites avec les principaux acteurs du marché.

CGPA est reconnue par les compagnies, les intermédiaires et les syndicats professionnels comme un acteur essentiel de la solvabilité, du professionnalisme et de l'indépendance de leur profession. Son ambition est d'être la référence dans notre métier.

CGPA est le spécialiste de la Responsabilité Civile Professionnelle, de la Garantie Financière des intermédiaires d'assurances et des activités connexes : Intermédiaire en Transactions Immobilières, Intermédiaire en Opérations de Banque, Conseiller en Investissement Financier, Démarcheur Bancaire ou Financier.

Les valeurs de CGPA

Indépendance

CGPA est la seule structure de son domaine à ne pas dépendre d'un groupe. Elle a conservé son indépendance, garantie par sa structure mutualiste. CGPA assure ainsi à ses adhérents une parfaite impartialité dans la défense de leurs intérêts.

La spécialisation et l'expertise : Responsabilité Civile Professionnelle des intermédiaires de l'assurance et Garantie Financière

CGPA conjugue une excellente connaissance du Code des assurances et de la jurisprudence avec une veille constante de l'évolution des réglementations. Pour aller encore plus loin, CGPA allie à son équipe de juristes les compétences d'avocats spécialisés.

Accompagnement, sens du service et proximité

CGPA assure un accompagnement permanent, réactif et sur-mesure de ses adhérents.

Ouverture

Initialement créée par et pour des assurances, CGPA a su s'adapter aux mutations de son environnement en s'ouvrant à d'autres types d'activités : garanties de gestion de patrimoine, démarchage bancaire et financier, intermédiation en transactions immobilières et en opérations bancaires, conseil en investissement financier.

Solidité financière et solvabilité

La solidité financière de CGPA est garantie par des fonds propres, qui couvrent plus de 23 fois la marge exigée selon les normes de Solvabilité I. Selon les normes de Solvabilité II, l'excédent de couverture de cette société centrale de réassurance (SCR) est de 5. Le budget et les frais généraux de CGPA sont étroitement contrôlés.

Innovation

CGPA est à la pointe de l'innovation dans les garanties et conseils qu'elle propose :

- Tarifs adaptés à chaque intermédiaire et montants de garantie qui vont au-delà des minima légaux
- Contrats sur-mesure pour se munir de la garantie nécessaire et suffisante de son activité.
- Formations de ses collaborateurs et adhérents en fonction des évolutions réglementaires
- Une Lettre CGPA Conseils à destination des adhérents

Solidarité

A travers une politique tarifaire solidaire (prix compétitifs, limitation des frais administratifs, gestion rigoureuse des frais généraux), CGPA aide les nouveaux entrants dans la profession et affirme ainsi sa présence aux côtés des intermédiaires d'assurance pour qu'ils exercent toujours leur profession le plus sereinement possible.

CGPA est une société d'assurance indépendante

Le statut de mutuelle et la structure de gouvernance de CGPA permettent à chacun de connaître et comprendre ses orientations stratégiques.

- Les **Administrateurs** sont choisis parmi les sociétaires et élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour six années.
- Le **Conseil d'administration** représente les adhérents et se compose de membres actifs de la profession, intermédiaires en assurance et en finance, pleinement conscients des préoccupations et contraintes de la profession.
- **Eric DEVORSINE** préside le Conseil d'Administration de CGPA, qui définit les orientations stratégiques de la mutuelle.
- Le **Directeur Général, Hervé LANCELOT**, pilote la stratégie et les missions de CGPA au quotidien.

Chiffres clés CGPA Plus de 13 000 adhérents

- 9 900 agents généraux
- 2 700 courtiers
- Un nombre croissant de nouvelles professions de l'intermédiation financière : 550 CGPC, CGPI et IOB, soit +4% par rapport à 2010.
- **2 663 dossiers sinistres** en cours
- **30 884 K€ de chiffre d'affaires 2011** avant ristourne
- **Taux de redistribution : 12%**, soit plus de 3 millions d'euros de remise pour les adhérents en 2011.

Plus d'information sur www.cgpa.fr

La Fondation du Patrimoine

Présentation

Environ 500 000 édifices non classés, publics ou privés, porteurs d'histoire et de mémoire, font partie intégrante des paysages de nos régions. Maisons rurales, églises, chapelles, moulins, fontaines, lavoirs, pigeonniers, etc. ; autant d'éléments qui témoignent d'un art de vivre et d'une architecture locale, chers à chacun.

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine s'attache à sauvegarder et à valoriser l'ensemble de ce patrimoine, tout particulièrement celui qui n'est pas protégé par l'Etat. Ceci pour préserver des pages essentielles de notre histoire, faire œuvre de mémoire et transmettre aux générations futures un patrimoine qui nous a été légué et dont la conservation est de la responsabilité de tous.

Par son action, la Fondation du Patrimoine, contribue à l'emploi, à la formation, à l'insertion professionnelle ainsi qu'à la transmission des savoir-faire artisanaux dans les domaines de la restauration et de la valorisation du patrimoine, tout particulièrement du bâti ancien.

La Fondation du Patrimoine mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration de ces édifices qui occupent une place importante dans notre mémoire collective.

La Fondation du Patrimoine est constituée d'un réseau de 24 délégations régionales et 104 délégations départementales animées par 466 bénévoles assistés de 65 salariés. Les délégués régionaux et départementaux bénévoles constituent la clef de voûte de l'action sur le terrain alors que les chargés de mission assurent la gestion et l'administration des dispositifs d'appui.

Une petite équipe nationale, située à Paris, d'une quinzaine de personnes est chargée de l'animation, de la mise en œuvre des partenariats, de la gestion administrative et financière globale et de la communication.

La Fondation a été présidée depuis sa création et jusqu'à fin 2005 par Edouard de Royère, aujourd'hui Président d'honneur. Charles de Croisset a pris sa succession en janvier 2006. Il préside le Conseil d'administration où siègent les membres fondateurs, des représentants d'institutions (Assemblée nationale, Sénat) et des représentants des ministères de l'Intérieur, de la Culture, de l'Environnement. Un Conseil d'orientation est composé de représentants d'associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, et de personnalités qualifiées.

Les membres fondateurs de la Fondation du Patrimoine

Axa • Bellon S.A. (Sodexo) • Crédit Agricole S.A. • Danone • Devanlay • Fédération Française du Bâtiment • Fimalac S.A. • Fondation EDF • Indreco • L'Oréal • Michelin • Shell • Parcs et Jardins de France • Vivendi

Les missions de la Fondation du Patrimoine

Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité, celui-là même qui fait la richesse de la mémoire locale, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

Susciter et organiser des partenariats public/privé en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local. La Fondation n'a vocation à être ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage de projets de restauration ; en revanche ses délégués travaillent en étroite collaboration avec les services de l'état (DRAC, STAP, ABF, etc.) et passent des accords avec les régions, les départements et les communes ainsi qu'avec les associations locales de sauvegarde du patrimoine. Ils s'emploient à mobiliser le mécénat des entreprises et des particuliers.

Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois. Cette mission découle directement de l'engagement de la Fondation au service du patrimoine de proximité. La restauration des éléments constitutifs de ce dernier fait travailler les entreprises locales et encourage la formation et l'insertion des jeunes, la création d'emplois, notamment dans les secteurs du bâtiment, de la culture et du tourisme et la transmission des métiers et techniques traditionnels.

Les moyens d'action de la Fondation du Patrimoine

Le label

La Fondation est le seul organisme privé habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à octroyer un label à une opération de restauration concernant un immeuble non protégé au titre des Monuments Historiques mais présentant cependant un réel intérêt patrimonial. Sous certaines conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique. Depuis 2000, 9 000 labels ont été accordés à des propriétaires privés

La souscription publique

Par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, une commune ou une association assurant la maîtrise d'ouvrage de travaux de restauration, peut faire appel à la générosité publique et faire bénéficier les donateurs de déductions fiscales. À ce titre, la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, peut recueillir des dons affectés à la réalisation d'un projet déterminé. Sous certaines conditions, elle abonde sur ses ressources propres le produit de la souscription. Depuis 2000, 4624 souscriptions ont été lancées sur l'ensemble du territoire.

La mobilisation du mécénat d'entreprise

Dans le cadre d'accords de partenariat conclus avec des entreprises à l'échelon national ou local, la Fondation du Patrimoine suscite le mécénat en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de proximité.

Depuis l'origine,

- plus de 18 000* projets soutenus
- plus d'1,3 milliard* d'euros de travaux engagés
- soit plus de 3 100* emplois créés ou maintenus dans le bâtiment en moyenne par an

**Chiffres au 31/12/2012*

Plus d'information sur www.fondation-patrimoine.org

Contacts Presse

CGPA

Victoire Reneaume

Giotto

Tél. 01 48 74 18 62

Mob. 06 68 33 39 55

v.reneaume@giotto-cr.com

Fondation du Patrimoine

23 - 25 rue Charles Fourier – 75013 Paris

www.fondation-patrimoine.org

Presse nationale : Laurence Lévy

Tél : 01 53 67 76 05

laurence.levy@fondation-patrimoine.org

Presse régionale : Mélanie Prévost

Tél: 01 53 67 75 99

melanie.prevost@fondation-patrimoine.org

Société des Amis du Croisic

Robert Pittini

Tél : 06 63 61 19 35

robert.pittini@orange.fr